



MAIRIE DE PRESLES

DELIBERATION N°024-2025**SEANCE DU : 20 mars 2025**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PRESLES

CONVOCACTION

Date : 20/03/2025

Affichée le : 13/03/2025

Transmise le : 13/03/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt mars à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Madame Céline CAUDRON, Maire de Presles.

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 25

Présents : 21

Votants : 22

Pouvoirs : 1

Absents : 4

Etaient**présents :**

Thierry CHAUMERLIAC	Patrick RAOULT	Reynald GARCIA	Paola DE SANTIS
Patricia GOASDOUE	Françoise GODENNE	Cécile DOLQUES	Laurent COHEN
Hervé WEIFFENBACH	Serge GHILLEBAERT	Pascal BARBIER	Allyson PALLUD
Aïcha FOURCROIX	Pierre BEMELS	Tatiana D'ANDREA	Edouard DEGREMONT
Michel WATIER	Hubert De RANCOURT	Vincent BRUEL	Fabien VOLLE
Martine TISSU	Monique ROBERT	Sylvie GUIMIOT	Romain PREVALET

Absents représentés :

Paola DE SANTIS pouvoir à Céline CAUDRON

Absents non représentés : Hubert De RANCOURT, Fabien VOLLE et Vincent BRUEL**Secrétaire de séance :** Hervé WEIFFENBACH

Participation financière en faveur du Département dans le cadre du FSL

Il existe un fonds de solidarité pour le logement (FSL) par département.

Le FSL apporte une aide financière au demandeur qui a des difficultés à payer les frais liés à son logement.

Depuis le 1^{er} janvier 2005, le Département assure la responsabilité du FSL qui est principalement financé par les départements, l'Etat et de manière facultative par la Caisse d'Allocations Familiales, des bailleurs sociaux et des communes

Par courrier en date du 19 février dernier, le département du Val d'Oise sollicite la commune pour participer à l'abondement de ce fonds.

Pour information, en 2024 6 698 aides ont été octroyées aux valdoisiens dont 9 aides pour des familles presloises représentant un coût s'élevant à 5 109,74.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **Approuve** la participation financière à hauteur de 510,974 €, au profit du Département,
- **Ouvre** les crédits correspondants au budget primitif 2025,
- **Autorise** Madame le Maire de prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme, le 21 mars 2025

Le Maire,

Céline CAUDRON



Envoyé en préfecture le 27/03/2025

Reçu en préfecture le 27/03/2025

Publié le



ID : 095-219505047-20250321-0242025-DE